



MAIRIE DE MERCEY-LE-GRAND

n° 310

BULLETIN MUNICIPAL



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 janvier 2022

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Danièle HENRY, Denise MARSOT, Audeline MOMY, Nadia NICOLAS, Laure PALLAUD ; Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Fabien CADOUX, Florian BONNET, Sébastien LABOURO, Michael LAMBLA, Serge SEGUIN

Excusée avec procuration : Michèle FICHET donne procuration à Nadia NICOLAS

Secrétaire de séance : Christel ANTOINE

MOT DU MAIRE : Meilleurs vœux 2022 en vidéo

Pour la deuxième année consécutive, nous n'avons pas pu nous rassembler, dans notre salle polyvalente, pour les vœux du Maire et du conseil municipal car la pandémie liée à la Covid, sévit de plus en plus.

Au vu des restrictions sanitaires, c'est en ligne avec une vidéo que je présente mes meilleurs vœux et ceux du Conseil Municipal pour cette nouvelle année 2022. Christel Antoine, première adjointe a assuré le tournage, le montage avec son fils Alexandre que je remercie. Dans cette vidéo, j'évoque le **bilan de l'année 2021** et **nos projets pour l'année 2022**. Pour la visionner, je vous joins le lien de cette vidéo : <https://youtu.be/N6XuAYn0v2o>

Avec l'aide d'Emilie, notre secrétaire, cette vidéo est diffusée sur trois supports :

- **Notre site internet** de la mairie : merceylegrand.fr à la rubrique **accueil**
- **Panneau pocket** à Mercey le Grand
- **Facebook** [village Mercey le Grand Cottier](https://www.facebook.com/villageMerceyleGrandCottier)

Tout le Conseil Municipal s'associe à ces vœux 2022 que nous voulons chaleureux, heureux. Dans ces vœux, je remercie tous nos partenaires et aussi tout le tissu associatif indispensable à la qualité de vie dans notre monde rural.

Que cette année 2022 soit pleine de promesses et de réussites !

Le Maire Didier AUBRY

DELIBERATIONS

DISSOLUTION DU SYNDICAT DE LA PERCEPTION

Le syndicat de la perception de St-vit qui regroupe 40 communes autour de St Vit avait acheté le bâtiment qui accueillait la Perception. Un emprunt avait été contracté pour cet achat. En contrepartie, ce bâtiment était loué à la Perception. Avec la réforme des Trésoreries, cette perception de St Vit a été supprimée.

Ce bâtiment a été vendu, lors d'une vente au plus offrant, ce qui permet de rembourser le capital et les emprunts. Un excédent est apparu et il sera redonné aux communes ayant financé.

Lors de la réunion du 15 décembre 2021, les membres du syndicat ont pris acte de la fin de l'exercice des compétences du syndicat de la perception de St-Vit.

Ils ont décidé d'appliquer la règle de répartition des charges et des produits fixés dans les statuts c'est-à-dire au prorata de la population.

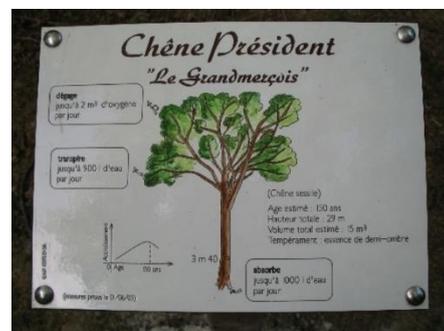
Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités de dissolution du syndicat de la perception de Saint-Vit.

PANNEAUX SENTIER BOTANIQUE FORESTIER



Des panneaux explicatifs du sentier botanique sont abîmés ou cassés. Monsieur le Maire propose le changement de trois panneaux d'affichage, et présente le devis de l'ONF pour un montant de 1728 € TTC (fourniture et livraison).

Après délibération, le **conseil approuve à l'unanimité** la validation du devis présenté, et autorise Mr le Maire à signer les documents.



COMPETENCE SUPPLEMENTAIRE A LA CCVM « MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE »

La communauté de Communes du Val Marnaysien, au vu de son projet de construction et d'aménagement de locaux aux fins d'installation d'une maison de santé pluri professionnelle, demande une modification de ses statuts pour y ajouter cette compétence supplémentaire.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité cette prise de compétence supplémentaire, et demande à Mr le Préfet de la Haute Saône la modification des statuts de la CCMV, pour y ajouter la compétence « Construction et Aménagement de locaux aux fins d'installation d'une maison de santé pluri professionnelle (MSP) ».

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les deux tours des prochaines **élections présidentielles** auront lieu les **10 et 24 avril 2022**.

Pour participer aux élections politiques, il faut être **inscrit sur les listes électorales**. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) et pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

CE QUI CHANGE

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin et le citoyen a la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne jusqu'au 2 mars 2022, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie jusqu'au 4 mars 2022, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription ;

par courrier adressé à votre mairie jusqu'au 4 mars 2022 (date de réception faisant foi), en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription.

Cartes des jeunes du périscolaire pour les aînés

Les enfants du périscolaire ont réalisé une cinquantaine de cartes de vœux que certains d'entre vous auront la chance de recevoir avec ce bulletin.
Merci à ces jeunes pour ce clin d'œil intergénérationnel.

ÉTAT CIVIL 2021

Naissance

Yassine GUERBAS
Timéo CHATELAIN
Olivia MONTAZ

Mariage

Sylvie BOUTEILLER et de Guy PONE
Christel DEGLOS et de Gérard LAMBERT



Toutes nos félicitations !



Décès

Michel SIMON
Germaine DUGOURD
Marguerite DUCROT

Thérèse PARINI
Daniel GREGOIRE
Jeanne SEGUIN

Nicole LASTRAJOLI
Marguerite GRAVEL

Nos pensées accompagnent leurs familles.



BOIS - SENTIER BOTANIQUE



Suite aux intempéries, aux maladies et pour la sécurité de tous, de nombreuses coupes sont en cours et rendent le sentier difficilement accessible. Ces travaux devraient encore durer quelques semaines. Merci de votre prudence, patience et compréhension.

Logement communal libre : Rue de l'Église, sera libre au 1^{er} Mars 2022.

Type F3 situé 5 rue de l'Église au 1^{er} étage avec **68 m²**.

Il comporte :

- *un séjour cuisine de 26 m² chauffage au sol
- *deux chambres de 12 et 12.8 m² avec chacune un grand placard (penderie et rangement)
- *une salle de bains de 5.6 m², un WC et une entrée et un grand rangement
- *un balcon, une cave individuelle, une place de parking numérotée
- *un grand espace vert derrière le bâtiment en commun avec les autres locataires

Chauffage électrique et logement isolé et en bon état. Animaux non admis.

Son loyer est de 574 € par mois et 30 € de provisions de charges (eau et communs).

Un mois de caution. Une personne cautionnaire.

Attestation d'assurance du logement.

Les personnes intéressées, peuvent prendre contact avec le Maire Didier AUBRY
06.72.57.95.91 (tous les jours) ou 1^{ère} adjointe 06.80.83.80.36

ou le secrétariat de Mairie 03.81.58.24.52 (mardi de 16 h 30 à 19 h et samedi de 10 à 12 h).

Permanences de Mairie

Mardi de 15 h à 18 h et Samedi de 10 h à 12 h.

03.81.58.24.52

mairie.mercey@orange.fr

www.merceylegrand.fr



Village Mercey le Grand Cottier